

COLLECTIVITÉ  
DE  
SAINT-BARTHÉLEMY



Numéro de la délibération

2008 – 020 CT

Conseillers en exercice .....19  
Conseillers présents .....18  
Procurations .....1  
Votants .....19

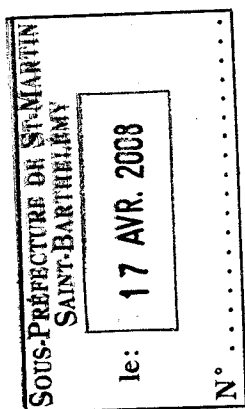
Délibération affichée le :

17 AVRIL 2008

À Saint-Barthélemy  
(cachet)



Transmise au Représentant de l'Etat le :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL TERRITORIAL

Séance ordinaire du 13 mars 2008

L'an deux mil huit, le treize du mois de mars à dix-sept heures, le conseil territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de l'Hôtel de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Bruno MAGRAS, président. -----

Date de convocation du conseil territorial : le 29 février 2008. -----

**PRÉSENTS** : MM MAGRAS Bruno – GRÉAUX Yves – Mmes GRÉAUX Nicole – WEBER Marie-Thérèse – MM KAWAMURA Patrick – DESOUCHES Maxime – Mmes TOUTOUTE-FAUCONNIER Rose-Marie – TIBERGHIEU Cécile – JACQUES Micheline – M. DUFAU Nils – Mme GRÉAUX Jeanne-Marie – M. LAPLACE Andy – Mme FEBRISSY Corine – M. BRIN Jules – Mme GRÉAUX Ginette – M DANET Jean-Marie – Mme RICHARD Karine – M. CHAUVIN Benoît. --

**ABSENTS** : M. MAGRAS Michel (excusé). -----

**PROCURATIONS** : M. MAGRAS Michel donne procuration à M. MAGRAS Bruno. -----

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme GREAUX Nicole. -----

**OBJET** : AVIS DU CONSEIL TERRITORIAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UN COMITE TERRITORIAL DU TOURISME DE SAINT-BARTHELEMY.

Le Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ;

VU la Loi Organique n° 2007-223 du 21 février 2007 instituant la Collectivité de Saint-Barthélemy ;

VU le projet de création d'un Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901;

**CONSIDERANT** que le Comité Territorial, composé de représentants des socioprofessionnels, d'élus du Conseil Territorial et de personnalités qualifiées, aurait pour mission principale de concevoir, développer et mettre en œuvre une politique touristique pour notre île, ainsi que de dégager des perspectives d'avenir sur le long terme mais ; aurait également pour vocation d'être porteur d'une dynamique, occupant un vaste espace allant de l'accueil à la commercialisation, en passant par la veille économique, le conseil, la formation et la conception de produits touristiques,

**CONSIDERANT** que la mise en place du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy permettra d'avoir une meilleure connaissance du secteur touristique de l'île mais également d'améliorer sa promotion et son développement,

VU le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De donner un avis favorable sur le projet de création d'un Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

**Article 2 :** La présente délibération sera affichée, publiée au Journal Officiel de Saint-Barthélemy et transmise au Représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président,  
Bruno MAGRAS**

Acte certifié exécutoire, *17 Avril 2008*  
A Saint-Barthélemy le.....

Pour ampliation,

